

Vérification de la connaissance du français

Outil d'aide pour les organismes de l'Administration

Selon l'article 20 de la *Charte de la langue française*, pour être nommé, muté ou promu à une fonction dans l'Administration, il faut avoir de la langue officielle une connaissance appropriée à cette fonction.

Chaque organisme de l'Administration a donc l'obligation d'établir des critères et des modalités permettant de vérifier que la connaissance du français d'une personne est appropriée avant de nommer, de muter ou de promouvoir cette personne à une fonction.

Critères de compétence en français

Définition	Niveau de connaissance du français nécessaire pour exercer une fonction.
Exemples	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cas d'un emploi pour lequel un diplôme d'études secondaires est requis, fournir la preuve que l'on a suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement secondaire ou postsecondaire en français.• Dans le cas d'un emploi pour lequel le niveau de scolarité requis est inférieur au diplôme d'études secondaires, fournir la preuve que l'on a suivi, à temps plein, au moins trois années d'études primaires en français.• Posséder une attestation de connaissance du français délivrée par l'Office québécois de la langue française ou définie comme équivalente par l'Office.• Réussir un examen de français exigé dans le cadre du processus de recrutement de la fonction publique québécoise.• Réussir les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du secondaire, au Québec.• Fournir la preuve que l'on a suivi en français des cours de l'éducation permanente, d'enseignement collégial ou universitaire, qui correspondent aux exigences du poste.• Fournir la preuve que l'on a réussi un cours de français langue seconde dont le niveau correspond aux exigences du poste.• Démontrer que l'on possède une connaissance du français dont le niveau correspond aux exigences du poste à la suite d'épreuves orales ou écrites se déroulant en français et portant sur les compétences recherchées.

Modalités de vérification

Définition	Façon de vérifier si une personne a une connaissance du français appropriée à l'exercice de la fonction.
Exemples	<ul style="list-style-type: none">• Analyser la preuve fournie par le candidat ou la candidate pour confirmer qu'il ou elle possède le critère de compétence en français correspondant au poste.• Évaluer le niveau de connaissance du français lors d'entrevues orales.• Évaluer le niveau de connaissance du français à l'aide d'épreuves écrites.• Recourir aux services d'évaluation de la connaissance du français d'un organisme tiers spécialisé (précisez lequel).

Octobre 2021